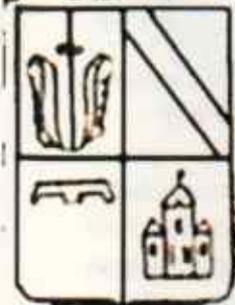


# LE CARILLON

HEUGNES



## Sommaire

Le Mot du Maire	2
Conseils Municipaux	3-4
C.d.C	5-6-7
Impôts	7
Pompiers	8-9
Photos	10-11-12
Une centenaire	13
Maison des Associations	14-15
Les Amis du Jeudi	16
Réforme Scolaire	17
Accueil Familial	17
Eoliennes	18
Eoliennes	19
Etat Civil	20
Dates à retenir	20
Maisons Fleuries	20

JANVIER - FEVRIER 2013



01 20 2013

Bulletin Municipal  
N°69

02 54 39 01 85

02 54 39 07 06

mairie.heugnes@wanadoo

## *Le Mot du Maire*

*En ce début d'année 2013, je souhaite à chacun une bonne et heureuse année et si possible une parfaite santé. Je remercie celles et ceux qui sont venus assister à la cérémonie des vœux. Un moment convivial à partager en faisant le bilan de l'année écoulée et évoquer les travaux à venir et faire le point sur quelques dossiers, le dossier éolien en particulier. Dommage que mes propos aient été colportés déformés y compris hors de la Commune.*

*La fusion des Communautés de Communes d'Ecueillé et de Valençay avance. Les statuts seront ratifiés au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et la C.d.C issue de la fusion opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Pour rester dans un cadre budgétaire stricte, il a fallu tailler sérieusement dans les statuts actuels et retirer bon nombre de compétences et de dossiers qui vont revenir aux Communes. La galère que rencontrait les C.d.C dans les montages financiers va désormais retomber sur les Communes. Le désengagement des partenaires financiers (surtout l'Etat et la Région), la baisse des dotations de fonctionnement, le retard de paiement des subventions accordées, le non paiement de certains fermages vont nous amener à revoir de toute façon à la baisse et avec quels financements, certains dossiers qui vont revenir au niveau communal (Centre-Bourg, immeuble PECOURT, Lotissement).*

*La dette de la Commune n'est que de 45 € par habitant loin des 493 € de moyenne nationale mais le recours à l'emprunt n'est pas une solution vu la démographie. Surtout que d'autres dépenses devraient nous incomber prochainement avec la refonte des rythmes scolaires et la mise en place du Projet Educatif Territorial. La carte scolaire se met en place pour la prochaine rentrée avec 9 postes à rendre pour le département de l'Indre. Une satisfaction : ce sont les 7 bébés nés ou arrivés à Heugnes en 2012. Félicitations aux parents - En attendant l'Education Nationale ne tient pas compte de ces chiffres pour conserver les postes.*

*Le départ effectif à la retraite de Mr Jean-Claude LEBREUIL est prévu le 1<sup>er</sup> mars 2013. Après une longue vie de travail, le temps du repos bien mérité est arrivé. Le recrutement du remplaçant est en cours, plus d'une cinquantaine de candidatures nous sont parvenues à ce jour.*

*Mr Philippe MOULIN a pris également sa retraite après 28 ans passés à la tête du C.P.I.. Il a été remplacé par Mr Jean-Marc HEBERT avec pour adjoint Mr Michel GOILIER. Qu'ils soient tous remerciés pour leur dévouement et leur disponibilité.*

*Meilleurs vœux à tous*

**Bernard GARNIER**



# COMMUNE DE HEUGNES

\*\*\*\*\*

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

## Séance du 6 novembre 2012

### Information sur la fusion des Communautés de Communes d'Ecueillé et de Valençay

Mr le Maire informe le Conseil que des commissions de travail vont être créées pour unifier les deux Communautés et créer de nouveaux statuts.

### Recensement de la Population 2013

#### Nomination d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Heugnes est concernée en 2013 (loi n° 2002 - 276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité) par le recensement de la population qui débutera le 17 janvier pour se terminer le 16 février 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer

Mme RONZEL Laurence, **COORDONNATRICE COMMUNALE**

Mme LEYMARIE Soline, **AGENT RECENSEUR** de la commune de Heugnes.

### Travaux 2013

La Commune de Heugnes envisage en 2013 la mise en accessibilité des locaux de la Mairie et des toilettes publiques. Des devis doivent être demandés :

- Maçonnerie : Entreprise LEGER François (Luçay-le-Mâle)  
Entreprise DARNAULT Christian (Pellevoisin)  
Entreprise LBTP Centre (Ecueillé)
- Rampe d'accès : Entreprise THIBAUT Patrick (Villegouin)  
Entreprise CHAMPAGNE Pascal (Levroux)
- Plomberie : Entreprise ROUZEAU (Valençay)  
Entreprise CHEVALIER ( Saint-Pierre-de-Lamps)

### Colis de Noël 2012

Le nombre de bénéficiaires est de 72. Le colis sera composé des mêmes produits que l'an passé. La distribution est prévue le jeudi 20 décembre 2012.

## Séance du 11 décembre 2012

### Profil de l'Adjoint Technique

Le profil de l'adjoint technique recruté au 1<sup>er</sup> avril 2013 est arrêté comme suit :

- Permis VL - PL (souhaité ou s'engage à le passer)
- Possibilité d'intégrer le corps des sapeurs pompiers (C.P.I. de Heugnes)
- Esprit d'initiative - Aptitude à travailler seul ou en équipe
- Travaux d'entretien de bâtiments, de matériel - bon bricoleur
- Espaces verts - Fleurissement - Taille d'arbres
- Conduite de tracteur de voirie
- Flexibilité des horaires pour les manifestations locales et en cas d'intempéries
- Entretien du cimetière

	Investissement	Fonctionnement
- Commune d'Ecueillé :	579.85 €	1.752,38 €
- Commune de Frédille :	néant	109,52 €
- Commune de Géhée :	néant	2.455.11 €
- Commune de Heugnes :	3.642.34 €	1.210.58 €
- Commune de Jeu-Maloches :	1.778,67 €	1.318.13 €
- Commune de Pellevoisin :	306.80 €	938,84 €
- Commune de Préaux :	3.395,55 €	2.049,70 €
- Commune de Selles-sur-Nahon :	néant	349,02 €
- Commune de Villegouin :	1.133.12 €	766,67 €

soit un total pour l'investissement de 10.836,33 € et pour le fonctionnement de 13.949,95 €.

Le Conseil adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et de déchetterie. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Compte tenu de la fusion prochaine des C.d.C des Pays d'Ecueillé et de Valençay, le Conseil décide d'amortir sur un an les frais de géomètre concernant les lotissements à Heugnes et à Villegouin.

Mr le Président donne lecture au Conseil d'un courrier en date du 29 octobre 2012 émanant de Mme Monique BONNET, gérante de la Société RM Entrepôt à Ecueillé, qui souhaite acquérir le bâtiment construit par la Communauté de Communes et mis à sa disposition sous forme de crédit-bail d'une durée de 15 ans, lequel arrive à son terme le 14 mai 2013. Le Conseil, après en avoir délibéré, charge Mr le Président de procéder à la régularisation de cette vente et l'autorise à signer l'acte correspondant à intervenir en l'étude de Maître Sylvie NICAUD-POUCHOL, notaire à Ecueillé.

Mr le Président soumet au Conseil le nouveau règlement de la Déchetterie qui annule et remplace le précédent et qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte ledit règlement tel que présenté et autorise Mr le Président à le signer.

Celui-ci sera disponible dans chacune des mairies de la Communauté et affiché à la déchetterie. Il sera également transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Mr le Président donne lecture au Conseil d'un courrier en date du 27 novembre 2012 émanant de Mr le Préfet de l'Indre qui accepte la fusion des Communautés de Communes du Pays d'Ecueillé et de Valençay à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et ce, afin de laisser le temps à chacun de définir les modalités de création du nouvel établissement public.

A noter toutefois que l'arrêté de fusion doit être signé par Mr le Préfet de l'Indre au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2013, arrêté auquel devront être joints les statuts définitifs de la future Communauté de Communes.

Mr le Président informe le Conseil de la prochaine réunion du Conseil qui se tiendra à Lye le mardi 15 janvier 2013 à 18 heures.

Il précise que, lors de la dernière réunion du bureau mixte qui s'est tenue le 5 décembre dernier à Ecueillé, le nom retenu pour la dénomination de la future collectivité serait :

« Communauté de Communes d'Ecueillé - Valençay », avec logo adapté.

Le siège social sera situé à Valençay, le nombre de Vice-Présidents proposé est de 6, de même que les Commissions qui seraient :

- Finances - Personnel,
- Aménagement de l'Espace - Développement Economique,
- Ordures Ménagères - Energies Renouvelables - Environnement - ZDE,
- Voirie,
- Culture - Sports,
- Tourisme.

Concernant le défrichement pour l'extension de la déchetterie sur la commune de Heugnes, le dossier va être transmis à la DREAL à Orléans pour instruction ;

Une réunion va être provoquée avec le S.D.I.S. de l'Indre, le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers d'Écueillé, Mr BONNEAU, Maire de Jeu-Maloches, le Syndicat des Eaux Ecueillé-Pellevoisin, le Président et les Vice-Présidents de la Communauté pour voir ce qu'il est possible de faire pour assurer la sécurité lors d'éventuels incendies.

Mr Alain REUILLON, Vice-Président, précise que les travaux d'extension du Très Haut Débit qui doivent être réalisés par le syndicat « RIP36 » devraient débuter en Janvier 2013 sur la Commune de Villegouin.

Mr Alain AUFRERE, Vice-Président, demande à Mr Raymond THOMAS, Président, d'exposer la situation quant au sujet des éoliennes ; Mr le Président précise que le dossier ZDE est en cours de procédure jusqu'à au moins fin Janvier 2013 et que des réunions publiques pourront être organisées à compter de Février 2013.

### TROIS SITES A CONSULTER...

Sur plusieurs sites vous disposez de données concernant les impôts, les finances, la dette de votre commune en comparaison avec les communes voisines et les communes de même importance. Ces données sont les chiffres au 31/12 de chaque année.

\* [www.proxiti.com](http://www.proxiti.com)

\* [www.proxiti.info](http://www.proxiti.info)

\* [www.journaldunet.com/business/budgetville](http://www.journaldunet.com/business/budgetville)



En 2011 le total des impôts encaissés étaient de 101 000 € soit 241 €/habitant. La moyenne nationale dans les communes similaires étant de 234 €/habitant avec des divergences qui vont de 185 € à Géhée à 469 € à Saint-Pierre-de-Lamps en passant par 335 € à Selles-sur-Nahon ou 282 € à Pellevoisin.

A Heugnes, alors que les taux n'ont pas changé, la masse des impôts a augmenté de 30.27 % entre 2000 et 2011. L'augmentation au niveau national des communes de même importance est de 45.34 %. Le montant de la dette en 2011 est de 19000 € soit 5.86 % des revenus annuels de la Commune. Par habitant le poids de la dette est de 45 € contre 493 € au niveau national toujours avec les mêmes divergences qui vont de 0 € (Frédille) à 1134 € (Saint-Pierre-de-Lamps) en passant par 255 € (Préaux) et 570 € (Pellevoisin).....

Entre 2000 et 2011 la dette par habitant a baissé de 75 % pendant qu'elle augmentait au niveau national pour les communes de même importance de 33.6 %.

Les taux d'imposition stables depuis de nombreuses années ont augmenté en moyenne nationale de 30.79 % pour la taxe d'habitation, 34.50 % pour le foncier bâti et 30.31 % pour le foncier non bâti. Toutes ces données sont extraites de ces sites et vous pouvez les consulter et comparer avec les communes voisines et même avec toutes les communes du Département.

# INFORMATIONS SAPEURS POMPIERS

## Le Mot du Chef de Centre

Je profite de la « tribune » qui m'est offerte ici pour vous adresser à mon tour tous mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année, qu'elle vous apporte, joie, bonheur et santé !

A la suite du départ en retraite du Major Philippe MOULIN le 31 décembre dernier, et auquel je rends ici hommage pour sa longue carrière et son engagement au sein des Sapeurs Pompiers de la commune, j'ai pris les fonctions de chef de Centre à compter du 1<sup>er</sup> janvier, et mon adjoint est Michel GOILIER.

Dans le cadre du passage de notre Centre du statut communal au statut départemental depuis un an, la tâche est encore rude pour continuer de nous conformer aux attentes du S.D.I.S à Montierchaume dont le directeur, le lieutenant Colonel LAHOUSOY est maintenant notre « patron ».

Nos missions évoluent et deviennent de plus en plus étendues et difficiles, demandant des connaissances théoriques et techniques précises, dans un monde où les dangers sont multiples. Cela exige des qualités physiques, morales, mais aussi courage, dévouement et disponibilité que je suis sûr de trouver en chacun des sapeurs présents à l'effectif du Centre.

Je ferai le maximum pour faire vivre le Centre de Secours (en lien également avec notre Amicale et avec le soutien de la municipalité, que je remercie l'une et l'autre) et pour vous rendre le service que vous en attendez en vue de sauvegarder vos biens, vos vies et celles de tous ceux qui vous entourent et vous sont chers.

Pour cela, je souhaite que nous entretenions des liens de proximité avec vous, et par exemple, dans la mesure du possible, vous pouvez nous aider en vous associant à nos manœuvres mensuelles.

En effet nous sommes à la recherche de sites, y compris les plus ordinaires, pour nous entraîner et nous perfectionner lors de nos exercices, que ce soit pour l'incendie ou le secourisme (ces exercices sont bien entendu fictifs !) ; ce peut être dans un bâtiment, une cour, un grenier, un terrain... N'hésitez pas à prendre contact en toute confidentialité si vous êtes intéressés. A cet effet et pour toute question relative aux pompiers vous pouvez m'appeler au 06.89.14.65.27.

Merci à tous !

Jean-Marc HEBERT

Chef des Sapeurs Pompiers de Heugnes depuis 1984, Mr Philippe MOULIN a toujours été reconnu pour ses compétences, sa précision de jugement sur le terrain et son inlassable disponibilité quand l'alerte retentissait, au détriment de sa vie privée.

Sur ses conseils, la Municipalité a agrandi, mis aux normes et restauré le Centre des Sapeurs Pompiers de Heugnes afin que ce C.P.I. auquel il a tant donné, puisse perdurer, au-delà des difficultés de la départementalisation. Il a su également transmettre la vocation à ses trois enfants qui se sont engagés pour servir eux aussi la cause collective.

La Municipalité s'associe aux nombreuses personnes en détresse qui un jour ont vu arriver avec soulagement, Monsieur Philippe MOULIN et son équipe.

Pour ses 28 années passées à la direction des Sapeurs Pompiers de Heugnes nous le remercions tous avec gratitude et souhaitons bonne chance à Monsieur Jean-Marc HEBERT qui lui succède.

Félicitations et remerciements également à Mr Michel GOILIER, chef de Centre Adjoint qui a reçu la médaille pour ses 20 ans de dévouement à cette noble cause.

G.L.



Photo de Mr Mme GOILIER

### Sainte-Barbe

Le samedi 8 décembre dernier s'est tenu la Sainte Barbe de Heugnes, en présence de Mr GARNIER, Maire de Heugnes, d'élus, de représentants des Sapeurs Pompiers d'Ecueillé et du Commandant POTIER du S.D.I.S. A cette occasion, Michel GOILIER s'est vu remettre ses galons de Sergent Chef ainsi que la médaille d'Honneur pour 20 ans de services accomplis. Mr Jean-Marc HEBERT s'est vu remettre ses galons de Sergent.

A l'issue des discours officiels et du vin d'honneur, l'ensemble des Sapeurs Pompiers, de leurs conjoint(es) et enfants se sont réunis en compagnie d'anciens Sapeurs Pompiers et d'amis pour le traditionnel banquet à l'Auberge de Heugnes.

### Amicale des Sapeurs Pompiers

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Heugnes s'est réunie pour son Assemblée annuelle, le 18 janvier dernier au Café POURNIN. A cette occasion, il a été procédé à la recomposition du bureau : Aurélie MOULIN poursuit sa Présidence, Jérôme CHARNY reste Trésorier et Christophe BLANC remplace Jean-Marc HEBERT (qui vient de prendre les fonctions de Chef de Centre au 1<sup>er</sup> janvier) au poste de secrétaire.

L'Amicale remercie les habitants de Heugnes pour leur accueil lors de la distribution des calendriers et rappelle que la somme collectée à cette occasion est reversée pour l'essentiel aux assurances qui couvrent les pompiers en cas de sinistres lors des interventions, manœuvres...etc.

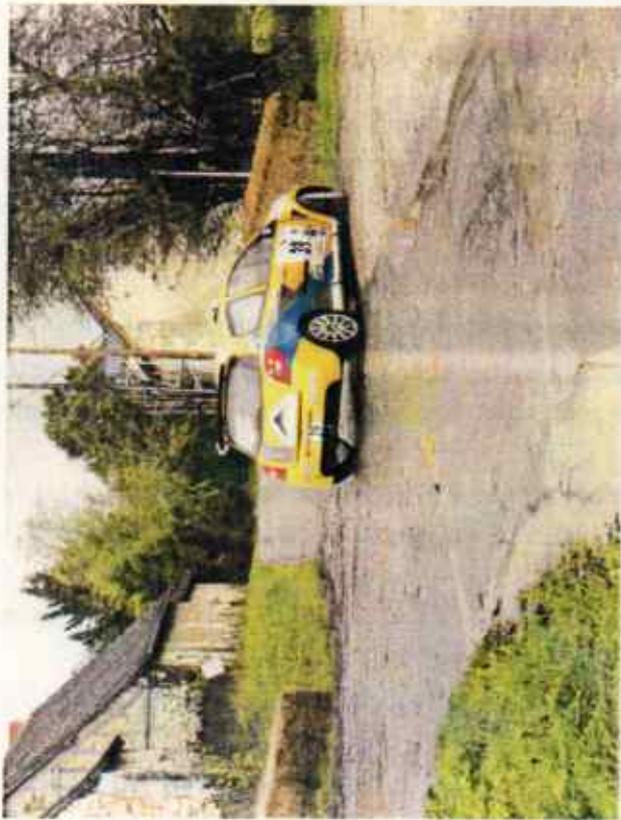
Malgré la départementalisation du Centre depuis un an, le versement de l'intégralité des cotisations reste à la charge de l'Amicale et les tarifs augmentent chaque année (à titre indicatif 1300 € ont été versés aux assurances en 2012 par l'Amicale)

Pour cette année, l'Amicale des Sapeurs Pompiers réfléchit à une manifestation en direction du public et ne manquera pas de vous tenir informés en temps voulu.

Merci encore du soutien que vous pourrez nous apporter au cours de cette année 2013 et meilleurs vœux à vous !

Jean-Marc HEBERT

3 Novembre 2012 – Rallye Automobile



La Blanchardière



Les Essuyettes

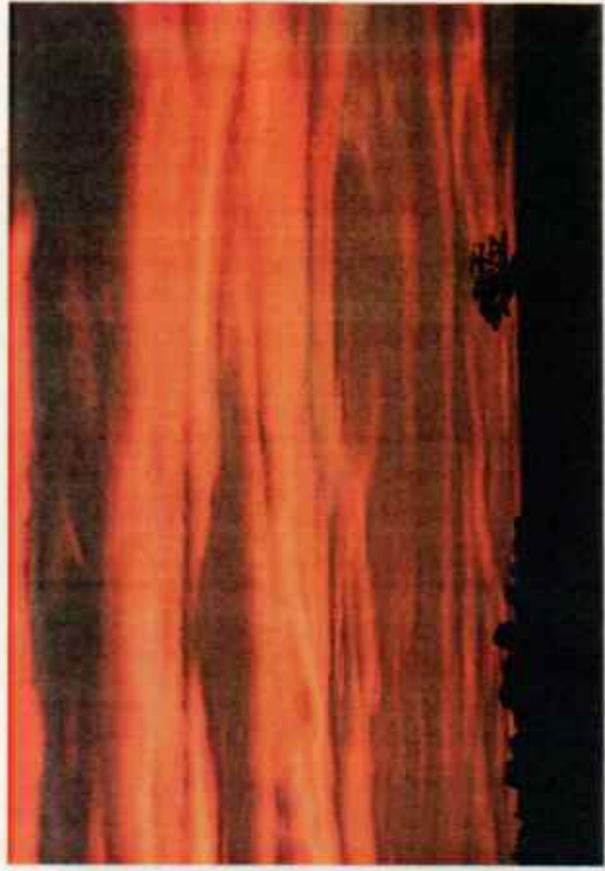


La Boulinière

18 Décembre 2012 – Empoisonnement du Marchais de la Biche



20 Décembre 2012 – Préparation des 72 colis de Noël



Soleil couchant sur l'acacia des Six Chemins



8 Décembre 2012 – Passage du Téléthon en Mairie pour le recueil des dons



Paysages de neige à Heugnes - Janvier 2013



## RAYMONDE SAINSON UNE CENTENAIRE NÉE À HEUGNES

Heugnes, il y a 100 ans ! Pouvons-nous encore imaginer la vie à cette époque ?  
8 novembre 1912 : une petite Raymonde, Julie MOREAU vient de naître dans une ferme des "écarts" aux Charrauds. Bien que la maison soit neuve et confortable, l'eau est tirée du puits à l'aide d'un seau, une lampe à pétrole pour toute lumière - l'électricité n'arrivera qu'en 1935- et la cheminée pour tout chauffage. Et pourtant, dans le hameau, ce fut la première ferme à avoir une cuisinière à bois avec four et petite citerne d'eau chaude. Sa mère avait travaillé, avant son mariage, aux cuisines du "Grand Hôtel" de Pellevoisin (actuel "Moissons Nouvelles") et, fine cuisinière, elle avait voulu ce luxe.

Heugnes est en plein développement car l'arrivée du train a favorisé l'essor économique et démographique... Mais la guerre puis l'évolution de la ruralité va bientôt bouleverser l'avenir d'une campagne prospère et de ses enfants.

Elle travaille tôt à la ferme et, dès l'âge de douze ans, elle est placée à la Pyramide dans une ferme importante de Heugnes, puis à la Breuillerie, enfin elle va au service d'une famille bourgeoise de Buzançais. Elle se marie à Heugnes le 27 juillet 1935 et leur fils, Guy, naît le 27 avril 1936 à Buzançais. Le travail de son mari va se concrétiser à Paris et c'est une nouvelle vie qui l'appelle. Une vie laborieuse certes, mais elle va leur permettre d'acquérir une petite maison à Boulogne-Billancourt où le hasard voudra qu'ils soient les voisins de Monsieur et Madame Paul Merlin. Une maison secondaire est acquise au bourg de Heugnes ensuite, dans une partie de la longère familiale ancestrale de son père, Jules Moreau. Conditionneuse dans une grande parfumerie, elle prend sa retraite à 65 ans et vient passer tous les étés à Heugnes pour y retrouver sa famille de Heugnes et de Buzançais. Les années passent, elle accompagne courageusement la fin de vie douloureuse de son époux, et bien qu'elle ait toujours été entourée de la vigilante attention de son fils, de sa belle fille et de sa petite fille, elle reste seule et autonome dans sa maison. Les années passent... puis une chute, des problèmes de santé et il faut alors envisager un nouveau lieu de vie pour elle. La Maison de Retraite Saint-Joseph d'Écueillé l'accueille le 15 juin 2005.

Bien entourée, c'est là que le 8 novembre 2012 elle a fêté ses cent ans en compagnie de sa famille, du personnel et des résidents, tous réunis pour lui réserver un grand après-midi de fête avec des fleurs, des cadeaux des chansons et un excellent gâteau... arrosé de bulles légères.

La Commune de Heugnes est heureuse de lui rendre hommage pour ce centenaire et souhaite que les nombreux bébés nés en 2012 et enregistré à l'État Civil de Heugnes soient au rendez-vous en ... 2112. Et là, il est bien difficile d'imaginer leur vie !



# REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS



**Article 1<sup>er</sup>** : La location de la grande salle du rez-de-chaussée ou des petites salles de l'étage peut-être obtenue pour l'organisation de toutes manifestations compatibles avec l'état des lieux sur demande préalable adressée au maire, par écrit, au moins 15 jours avant la manifestation ou en fonction du calendrier des fêtes. La demande de location mentionnera la date, la raison et le nombre de personnes présentes. Une réponse sera adressée par écrit mentionnant les documents à fournir. La location ne sera effective que lorsque le contrat de location sera rédigé au nom du titulaire de l'attestation d'assurance et accompagné d'un acompte de 30% de la location. En cas de multiples demandes pour une même date, le 1<sup>er</sup> dossier réceptionné complet sera retenu.

Les clés seront remises au titulaire de la location, après l'état des lieux entrant en échange du montant de la caution représentant 50% de la location. Elles seront rendues par le même titulaire de la location.

**Article 2** : L'utilisation de la Maison des Associations est accordée à titre gratuit pour toutes les associations ayant leur siège social dans la commune. Cependant, tout matériel ou mobilier perdu ou détérioré sera remboursé à la commune au tarif en vigueur, établi par le Conseil Municipal.

**Article 3** : Les tarifs de location sont fixés par le Conseil Municipal. En cas de dédit, l'acompte restera la propriété de la commune sauf en cas de force majeure (décès).

**Article 4** : Exceptionnellement, la gratuité sera accordée pour l'organisation de réunions ou de manifestations à but non lucratif (réunions professionnelles, patriotiques, assemblées ou réunions de bureau des associations). Le tarif des locations est identique pour les habitants de la commune et les personnes domiciliées à l'extérieur de la commune. Il ne sera pas accordé de location directement à un mineur. Dans le cas d'une manifestation organisée à l'intention d'un mineur (boum, anniversaire...) un adulte, parent proche, devra obligatoirement être présent. Il ne sera pas accordé de location pour des jeunes – mineurs – extérieurs à la commune.

**Article 5** : Le responsable communal donnera toutes les informations nécessaires relatives au fonctionnement de la salle, de l'éclairage, du chauffage, du matériel et des issues de secours.

**Article 6** : Immédiatement après chaque manifestation, les utilisateurs (locataires ou occupants à titre gratuit) procéderont au nettoyage et au rangement des locaux et du matériel utilisés. Les tables et chaises seront remises à leur place, le bar, les sanitaires et la cuisine nettoyés et les poubelles enlevées. En cas de négligence ou de refus de procéder au nettoyage et au rangement, une participation sera demandée, à l'initiative du Maire.

**Article 7** : Toute dégradation faite au site, au matériel, aux salles est entièrement à la charge du locataire ou organisateur. Un examen des lieux sera fait avant et après chaque utilisation. Un inventaire sera dressé en double exemplaire. Le matériel cassé ou manquant sera facturé au locataire suivant le tarif fixé par le Conseil Municipal.

**Article 8** : La Commune, propriétaire des locaux, décline toute responsabilité en ce qui concerne les vestiaires dont le locataire ou organisateur demeure seul responsable. Des portants sont mis à disposition afin de suspendre les vêtements.

**Article 9** : Tout accident corporel ou matériel survenu aux personnes, à l'équipement ou au matériel, à l'occasion d'une réunion ou manifestation quelle qu'elle soit, est imputable à son organisateur qui

doit se garantir des risques encourus par une assurance « Responsabilité Civile ». La production d'une attestation sera exigée du locataire ou organisateur lors de la réservation des locaux.

**Article 10** : L'organisateur ou le locataire doit s'engager à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et celles qui lui ont été communiquées par le responsable communal. Il doit s'assurer du service de garde. La salle doit rester éclairée en particulier extérieurement lors de réunions et manifestations nocturnes. Un libre accès doit être laissé aux issues de secours. Le téléphone mis à disposition ne peut servir que dans un rayon restreint à des fins utiles (les numéros téléphoniques des pompiers, de la gendarmerie, des docteurs et ambulances sont affichés près du poste).

**Article 11** : L'organisateur ou le locataire veillera à ce qu'il n'y ait pas de tapage à l'extérieur, en particulier la nuit.

**Article 12** : Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locaux, conformément à la loi.

**Article 13** : Les feux d'artifice et les pétards sont interdits.

**Article 14** : Toute inobservation du présent règlement peut entraîner de la part du Maire un refus ou une annulation de la location. Cette décision sera sans appel.

**Article 15** : L'organisateur ou le locataire reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter. Un exemplaire lui est remis.



### TARIFS DE LA LOCATION AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2013

- Déjeuner, Banquet, Buffet, Dîner....	100 €
- Déjeuner + Dîner la même journée	150 €
- Déjeuner + Dîner + Déjeuner le lendemain	200 €
- Galette, vin d'honneur, spectacle, concert, concours de cartes, loto, sapin de Noël, vente, braderie, réunion	70 €
- Réveillon, mariage, bal	150 €

## MISE AU POINT SUR LES EOLIENNES



La seule certitude qui subsiste aujourd'hui est que le permis de construire correspondant à 4 machines est lavé de tout recours. Il s'agit de la ligne Nord-Est du projet initial, située entre la ferme de Beauvais et la forêt de Champ d'Oiseaux. Il s'agit de 4 machines de 78 mètres et d'une puissance de 2 mégawatts construites sur des terrains privés. Les retombées pour les collectivités s'élèveraient à 7 500 €/MW à répartir : 50% pour la C.d.C., 20% pour la commune (cette répartition peut être négociée entre les deux collectivités) et 30 % pour le Département.

S'y rajoutent les redevances dues au titre de l'implantation, le surplomb de pales, chemins d'accès, enfouissement de réseaux sur le domaine. Ainsi que la participation de la société qui implante, à hauteur de 1% de l'investissement global, à la réalisation de projets décidés par la collectivité.

Depuis le début de ce premier projet qui concernait uniquement les Communes de Heugnes et Villegouin, un élément nouveau est intervenu à savoir que l'éolien est devenu une compétence de la Communauté de Communes du pays d'Ecueillé et qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 il restera compétence de la nouvelle Communauté de Communes Ecueillé-Valençay. A ce jour ce sont donc toutes les communes de la C.d.C. qui sont concernées par d'éventuelles implantations à l'exception de PREAUX qui a délibéré contre et demandé à la C.d.C. de suivre cette décision. La Société GAMESA sur Heugnes et Villegouin et la Société VALECO sur le reste de la C.d.C. excepté PREAUX ont par délibération l'autorisation d'instruire de nouveaux dossiers. En ce qui concerne la Société GAMESA l'étude est et restera au point mort tant que l'ensemble des propriétaires n'aura pas signé les conventions ce qui est aujourd'hui loin d'être le cas. Les dates d'échéance, le nombre de machines et les sites annoncés par les anti-éoliens sont donc complètement bidon. La Société GAMESA détentrice du permis de construire pour 4 machines a jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2015 pour éventuellement débiter les travaux de construction autorisés. Les installera-t-elle ? La réponse sera connue très prochainement. Une récente rencontre avec les dirigeants de la société laisse supposer que les travaux pourraient débiter en septembre. Le bureau de la C.d.C. va rencontrer de nouveau GAMESA prochainement afin de connaître ses véritables intentions et sa réponse définitive. De cette réponse dépendra la pérennité de la présence de cette société sur le terrain.

Dans le cadre du Schéma Régional Eolien, toutes les communes de la C.d.C. figurent dans la zone 12 (ouest du Boischaut-Nord comprenant le canton d'Ecueillé et une partie du canton de Châtillon-sur-Indre). Par délibération les communes de Heugnes et Villegouin ont demandé à y être inscrites, la commune de Préaux avait demandé à ne pas y figurer. Une délibération a également été prise par le Conseil Communautaire concernant la position de la Commune de PREAUX, à la demande du Maire de Préaux qui a lui-même participé à la rédaction du texte demandant qu'il n'y ait pas de parc éolien sur sa Commune. Ce texte a été adopté au mot près. Comment aujourd'hui Préaux figure dans le S.R.E. ? Je n'ai pas la réponse.

La C.d.C. compétente en la matière a demandé à un cabinet privé blancois, une étude concernant une Zone de Développement Eolien sur son territoire. L'étude et les conclusions qui l'accompagnent seront rendues publiques début mars et seront suivies de plusieurs réunions publiques en des lieux et dates qu'à ce jour je suis dans l'incapacité de donner. Ce dossier devrait être ensuite soumis à l'approbation ...ou non de Monsieur Le Préfet de l'Indre.

Lors de la cérémonie des vœux à Ecueillé, le Conseiller Général a évoqué peut-être maladroitement mais peut-être fort justement le montage financier de cette étude. La réglementation en matière d'éolien change sans cesse. Dans le cadre de l'instruction des Permis de Construire, l'avis

du Maire est consultatif et à court terme seul le Préfet de Région pourrait être habilité pour accorder en zone propice, les permis dans le cadre du S.R.E.

Le Président de la C.d.C. avait pris l'initiative, visiblement pas partagée par tout le monde, d'organiser le 11 février une réunion d'information à l'intention des élus de nos communes. Y étaient également invités quelques élus concernés par des parcs éoliens implantés ou en cours d'implantation. Le Conseiller Général avait pris de son côté l'initiative d'inviter toute sa population. Cette réunion ne pouvant se tenir convenablement est reportée en un autre lieu et à une autre date.

En ce qui concerne Heugnes, je souhaite que les élus puissent librement s'y rendre dans la mesure de leur disponibilité, de même pour les réunions concernant la Z.D.E.. Après cette période, informations prises et décisions de la société GAMESA supposées connues, le Conseil Municipal aura tout loisir, en dehors de toute pression, de définir sa position qui ne lui sera dictée ni par les professionnels de l'éolien, ni par la C.d.C., pas davantage par le Conseiller Général et encore moins par les personnes qui sillonnent notre campagne depuis quelques mois relayées par quelques locaux, diffusant leur science infuse, semant le doute dans l'esprit de la population et la zizanie dans les Conseils Municipaux en manipulant les élus qui veulent bien écouter des inepties basées sur 90 % de mensonges et 10 % de vérités non vérifiables.

Les élus n'occupent pas le terrain parce que pour l'instant, ils n'ont simplement pas toutes les réponses concrètes à apporter aux questions posées. Ce doute profite largement, avec des méthodes parfois peu orthodoxes surtout auprès des personnes âgées, à un noyau de gens qui n'ont d'autre but que d'obtenir leur signature. Nous vivons dans un pays libre, où chacun a le droit d'écouter chacun mais tant que ces personnes auront ces procédés, à titre personnel, je ne les recevrai pas. Lorsque l'une d'elles se permet de dire que le bourg de Luçay-Le-Mâle est bien plus calme depuis que les champignonnières ont fermé on peut mesurer toute la bêtise humaine et tout l'intérêt porté à nos collectivités... Que doit-on penser lorsque ces personnes promettent emplois contre chantage auprès de certains élus ? N'ont-elles d'autres centres d'intérêts que la propagande anti-éolienne qu'elles diffusent pour servir leurs intérêts personnels ?

Le moment venu, l'avenir du dossier éolien sera évidemment discuté en Conseil Municipal sans intervenants extérieurs afin que chacun puisse alors s'exprimer librement sans pression.

Que je sache les anti-éoliens n'ont pas le monopole de la sagesse !

Bernard GARNIER



### **ALERTE. Ils vous trompent !**

Ils vous téléphonent en prétendant être EDF, France Télécom, les Impôts ou autres... Et vous menacent en prétendant que votre électricité, votre téléphone, vos impôts... n'ont pas été réglés. Ils veulent à tout prix que vous leur communiquiez votre numéro de carte bancaire. C'est une arnaque pour vider vos comptes ! Surtout ne le donnez sous aucun prétexte, soyez méfiant car ils sont très persuasifs dans leur volonté de vous tromper.

L'Espace Info Energie de l'Indre vous alerte également contre des démarchages à domicile qui créent une confusion possible entre leurs missions de service public et les activités commerciales de certaines sociétés qui affirment promouvoir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.

Espace INFO→ENERGIE – ADIL de l'Indre  
Tél. : 02.54.27.37.37 Courriel : [info.energie@adil36.org](mailto:info.energie@adil36.org)

## ETAT CIVIL – Dernier trimestre 2012

Naissance de **Eliette CUGNIERE** le 4 novembre 2012 à Châteauroux (Indre)

Naissance de **Pierre CHAUVEAUX** le 19 novembre 2012 à Chambray-lès-Tours (Indre-et-Loire)

Naissance de **Lilian TIXIER** le 11 décembre 2012 à Châteauroux (Indre)

Naissance de **Lola BERGER** le 17 décembre 2012 à Châteauroux (Indre)



**Etat Civil – Année 2012**

**7 naissances**

**0 mariage**

**4 décès**

### *Dates à retenir.....*

**3 mars 2013 :** *Randonnée de la Vallée du Nahon : départ de Géhée pour les 34 27 à 6 h 00 - Départ à 8 h 00 pour les 19, 14 ou 11 km*

**7 avril 2013 :** *Loto de l'Amicale des parents d'élèves du R.P.I. Heugnes-Pellevoisin*

**14 avril 2013 :** *Ouverture de la pêche*

**20 mai 2013 :** *Foire et Brocante de Pentecôte*

**26 mai 2013 :** *Randonnée Pédestre à Heugnes*



## CONCOURS VILLES, VILLAGES, MAISONS ET FERMES FLEURIS

### PALMARES 2012



Mme RIVOL Simone	1 <sup>ère</sup> Catégorie	1 <sup>er</sup> prix
Mr PAULMIER Maxime	1 <sup>ère</sup> Catégorie	2 <sup>ème</sup> prix
Mlle VANDENBOSSCHE Muriel	1 <sup>ère</sup> Catégorie	2 <sup>ème</sup> prix
Mr PLAULT André	2 <sup>ème</sup> Catégorie	1 <sup>er</sup> prix
Mme CHARBONNIER Danielle	2 <sup>ème</sup> Catégorie	3 <sup>ème</sup> prix
Mme HEBERT Valérie	2 <sup>ème</sup> Catégorie	3 <sup>ème</sup> prix
Mme LESAGE Anne	2 <sup>ème</sup> Catégorie	3 <sup>ème</sup> prix
Mme MOTTU Marie-Claire	2 <sup>ème</sup> Catégorie	3 <sup>ème</sup> prix
Mr MOULIN François	2 <sup>ème</sup> Catégorie	3 <sup>ème</sup> prix
Mr SELLIER Alain	2 <sup>ème</sup> Catégorie	3 <sup>ème</sup> prix
Mme SOUDET Elisabeth	2 <sup>ème</sup> Catégorie	3 <sup>ème</sup> prix
Mme GOILIER Carole	4 <sup>ème</sup> Catégorie	1 <sup>er</sup> prix
Mme PASSIN Annick	4 <sup>ème</sup> Catégorie	1 <sup>er</sup> prix
Mme GARNIER Claudine	4 <sup>ème</sup> Catégorie	2 <sup>ème</sup> prix